



Problème avec un prêt après la séparation

Par **Pauldu03**, le 15/04/2014 à 10:00

Bonjour à tous je viens vers vous car j'ai un souci j'espère que vous pourrez m'aidez

Voici la situation je suis en couple avec une femme qui était en couple avant avec un autre homme depuis plusieurs années il avait pris un emprunt immobilier mon amie décida de se séparer chose que son compagnon voulait pas il lui alors laisser le choix soit de passer en jugement soit qu'elle lui laisse sa part de la maison mon amie n'ayant pas les moyens de passer au tribunal décida de lui laisser sa part j'ai appris également qu'elle avait signé un contrat lui obligeant de payer 200eur par mois pendant 6ans ce qui correspond a un des crédits de la maison

Ma question est et ce que ces possible d'annuler ce papier car elle paie pour une maison qui n'est pas la sienne et si son ex la vend elle n'aura rien

En vous remerciant

Par **domat**, le 15/04/2014 à 11:18

bjr,

il faut séparer la propriété d'un bien immobilier et son financement.

la propriété d'un bien figure sur l'acte notarié d'acquisition du bien et la propriété d'un bien immobilier ne peut être modifié que par un nouvel acte notarié (vente, donation)

il faut donc d'abord vérifier qui est propriétaire du bien immobilier car pour laisser sa part votre amie a du passer chez un notaire.

mais votre amie devait être coemprunteur solidaire pour le crédit de la maison.

je crois que votre amie s'est fait avoir par son ex.

elle devait lui vendre sa part et se désolidariser du prêt (mais la banque n'est pas obligé d'accepter).

donc la première chose à faire c'est de vérifier si votre amie est toujours en indivision avec son ex.

cdt

Par **Pauldu03**, le 15/04/2014 à 19:00

En faite le souci ces que si elle lui laissait pas sa part il ne voulait pas s'arranger a la miable et

ils auraient donc eu besoin d'un jugement mon amie n'ayant pas eu les sous pour payer un avocat elle a préféré lui laisser sa part mais en plus de sa lui a fait signer un papier disant qu'elle est obligée de payer pendant 6 ans 200eur par mois pour rembourser l'un des prêts tout ça a été validé par un notaire donc je suppose qu'elle peut plus rien faire mis à part raquer ?

En tout cas je vous remercie de prendre de votre temps pour me répondre je me sens moi seul

Par **domat**, le **16/04/2014** à **00:11**

il faudrait savoir si votre amie est toujours propriétaire en partie de cette maison. elle devrait se rappeler si il y a une vente ou une donation de sa part à son ex.

Par **Pauldu03**, le **16/04/2014** à **21:49**

Elle n'est plus propriétaire la notaire a sous estimé la maison pour qu'elle lui doive plus rien et qu'il ne soit pas imposable

Par **Pauldu03**, le **17/04/2014** à **16:09**

Elle n'est plus propriétaire la notaire a sous estimé la maison pour qu'elle lui doive plus rien et qu'il ne soit pas imposable